



Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de Mayotte

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

APPEL D'OFFRE OUVERT

MARCHE PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Section I) Entité adjudicatrice :

I.1) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur

Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de Mayotte (SMEAM)

Adresse : ZI Kawéni, BP 289, 97600 Mamoudzou

Téléphone : 02.69.62.11.11

Fax : 02.69.61.55.00

E-Mail : sieam@sieam.fr

Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Personne représentant l'entité adjudicatrice:

Monsieur Le Président : Mouhamadi MOUSSA

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus

Auprès du point de contact susmentionné.

Egalement via le site : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) Type d'entité adjudicatrice

Syndicat mixte à vocation multiple

I.3) Activité(s) principale(s)

Eau

I.4) Attribution du marché pour le compte d'autres entités adjudicatrices

L'entité adjudicatrice n'agit pas pour le compte d'une autre entité adjudicatrice

Section II) Objet du marché :

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché public par l'entité adjudicatrice

**AMELIORATION DE LA DESSERTE EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE LA
VIGIE ET RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE DE LA PETITE TERRE**

Etudes de maîtrise d'œuvre

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation

Type : Prestation Intellectuelles

CODE NUTS : FR9

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne un marché public.

II.1.4) Brève description du marché ou de l'achat/des achats :

La présente opération est composée de l'ensemble des missions de maîtrise d'œuvre au sens de la loi MOP ainsi que des marchés complémentaires décrites au CCTP.

Le titulaire devra les réaliser conformément au décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993.

II.1.5) Classification CPV :

Classification principale :

71300000-1 : services d'ingénierie

II.1.6) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Non

II.1.7) CONTENU DE LA PRESTATION

La mission est scindée en deux tranches comme suit :

- Tranche Ferme : Phase étude
 - AVP/PRO/DCE/ACT
 - MC1 et MC2
- Tranche optionnelle : Phase travaux
 - VISA/DET/AOR

II.1.8) Variantes / Options :

Les variantes ne sont pas autorisées

Section III) Renseignement d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés

Retenue de garantie de 5 % du montant du marché et des avenants éventuels, retenue pouvant être remplacée au gré du titulaire par une garantie à première demande.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement

Modalités de financement : SMEAM

Les modalités de paiement sont réglementées par les articles 111 à 121 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et soumises aux conditions du CCAG

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché

L'entité adjudicatrice ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

III.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature ou DUME. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr . Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles 48 et 49 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés au décret précité ;
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail ; - documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (Kbis, ou Document équivalent, désignant la personne qui signe les pièces du marché ou délègue la signature. Dans ce dernier cas, une délégation de pouvoir, datée et signée du délégant et du délégataire, doit également accompagner le document relatif aux pouvoirs).
- Habilitations des mandataires par ces cotraitants en cas de groupement ;
- Pouvoir de la personne habilitée à engager la société

III.2.2) Capacité économique et financière :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour risque professionnels
- Bilan ou extrait de bilan concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi

III.2.3) Capacité technique :

Chaque candidat devra produire les renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du Personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux, en rapport avec le présent marché, exécutés au cours des cinq

dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence.

Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine. Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure : APPEL D'OFFRE OUVERT

La présente procédure appel d'offre ouvert est soumise aux dispositions de l'article R.2161-2 et suivant du code de la commande publique à compter du 1er avril 2019)

IV.2) Critères de sélection des candidatures et d'attribution des offres

Sélection des candidatures en application de l'article 55 du décret précité.

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère Valeur technique pondéré à **50 %**
- Critère Délais pondéré à **20 %**
- Critère Prix des prestations pondéré à **30 %**.

La valeur technique sera notée sur **50** sur la base du mémoire technique, avec la pondération des sous-critères suivante :

- Présentation et organisation des moyens humains et matériels de la société et affectés à l'opération, (fournir les CV des membres de l'équipe et leurs responsabilités) : **25 points**
- Méthodologie de réalisation de la mission : **25 points**

Pour le critère délai, l'offre présentant **le délai le plus court** se verra attribuer la note de **20**. Les autres offres seront notées proportionnellement.

$$N = 20 \times D0 / D$$

D0 = Délai de l'offre présentant le délai le plus court

D : Délai proposé par le candidat dans son planning détaillé

N : note de l'offre

Pour le critère prix des prestations, l'offre la moins chère se verra attribuer la note de **30**. Les autres offres seront notées proportionnellement.

$$N = 30 \times P0 / P$$

P0 = prix de l'offre la moins chère

P : prix proposé par le candidat dans l'AE

N : note de l'offre

IV.3) Renseignement d'ordre administratif

IV.3.1) Conditions particulières de retrait des dossiers :

Dossier de consultation des entreprises

- à télécharger à partir de la plateforme de dématérialisation des marchés publics du SMEAM implantée sur le site <https://www.marches-securises.fr>

IV.3.2) Date limite de réception des offres et candidatures :

Le vendredi 24 juillet 2020 à 12 heures (heure Mayotte)

IV.3.3) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

240 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV.3.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français.

Autre : traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté.

Section V) Informations complémentaires

V.1) Conditions de remise des candidatures et des offres :

- Transmission des offres par voie électronique uniquement via le site : <https://www.marches-securises.fr> (les conditions de ce mode de transmission sont détaillées dans le règlement de la consultation).

Le pli doit contenir les documents relatifs aux conditions de participation citées à la section

III.2) ci-dessus et le dossier d'offre conforme au règlement de la consultation article 5.

Le pli doit parvenir au SMEAM avant la date limite fixée au-dessus (section IV.3.2)

Horaires d'ouverture SMEAM : du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et l'après-midi de 13h30 à 16h30 / Le vendredi matin uniquement de 07h30 à 12h30

V.3) Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Mamoudzou – Les Hauts des Jardins du Collège – 97 600
Mamoudzou

Tél. : 02.69.61.18.56 / Fax : 02.69.61.18.62

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours : Greffier du Tribunal Administratif de Mamoudzou (adresse ci-dessus)

Date d'envoi du présent avis : 06/05/2020

Date d'envoi JOUE BOAMP et références de publicité : 06/05/2020